

34^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

**présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie**

- février 2022 -

Précisions méthodologiques

L'Observatoire des Crédits aux Ménages propose chaque année, depuis 1989, une photographie détaillée de la détention des crédits immobiliers et à la consommation par les ménages et son évolution au fil des années. Il analyse aussi la perception que ces ménages peuvent avoir du poids des charges de remboursement de leurs emprunts. Et il s'enrichit d'un examen détaillé du sentiment que les ménages éprouvent à l'égard de leur situation budgétaire et financière.

Pour cela, l'Observatoire s'appuie sur une enquête réalisée par KANTAR en novembre de chaque année. Un questionnaire est adressé par voie postale à la fin du mois d'octobre auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages issu du panel « consommateurs » de KANTAR (Métaskope). La représentativité de l'échantillon s'évalue selon les critères socio-démographiques usuels issus de la structure du recensement INSEE de 2019 : région de résidence, catégorie d'agglomération, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et nombre de personnes au foyer.

Afin d'éviter les conséquences d'un vieillissement excessif du panel et remplacer les ménages démissionnaires ou les mauvais répondants, la base est renouvelée à hauteur d'un tiers environ chaque année.

La photographie des ménages présentée dans le cadre de la 34^{ème} vague de l'Observatoire a été prise en novembre 2021. Depuis les événements ont pu faire évoluer les appréciations des ménages. Le taux de réponse à l'enquête postale reste élevé (68,9 %), bien qu'en recul par rapport aux années précédentes : 8 955 ont répondu dans les délais (un taux de sondage au 2 980^{ème}) et leur questionnaire a pu être pris en compte et exploité.

En 2021, nouveau recul du taux de détention des crédits par les ménages

En 2021, le taux de détention des crédits pas les ménages a encore reculé pour s'établir à 45,2 %, le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

Le taux de détention des crédits immobiliers a baissé en 2021 (30,6 % contre 31,4 % en 2020) pour revenir à son niveau des années 2014-2017 : alors que le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale ou d'un autre logement a stagné, le repli s'explique par celui des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement.

En outre, la demande de crédits à la consommation s'est affaiblie en 2021, quel que soit leur réseau de distribution. Et le taux de détention de ces crédits est descendu à 24,0 % (contre 24,9 % en 2020), soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Plus précisément, en 2021 22,7 % des ménages détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement : le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis. D'ailleurs, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a encore reculé pour s'établir à 3,2 % en 2021.

Après deux années d'amélioration, l'appréciation des ménages détenant des crédits sur leur situation financière s'est dégradée en 2021, illustrant le sentiment d'une détérioration du pouvoir d'achat qui s'est renforcé depuis le printemps sous l'effet de l'accélération du rythme de l'inflation : 38,3 % d'entre eux estimaient que cette situation s'était dégradée, contre 32,6 % en 2020. Néanmoins, la proportion de ceux qui en novembre 2021 se déclarent à l'aise avec leur budget se maintient à très haut niveau, à 20,0 % (20,1 % en 2020), largement au-dessus de la moyenne de longue période. Ainsi en 2021, 87,5 % des ménages détenant des crédits estiment que leurs charges de remboursement sont supportables, même si certains ménages considèrent encore que ces charges, bien que supportables, restent élevées (pour 35,7 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situe au-dessus de la moyenne des situations observées depuis le début des années 2000 (85,6 %, précisément).

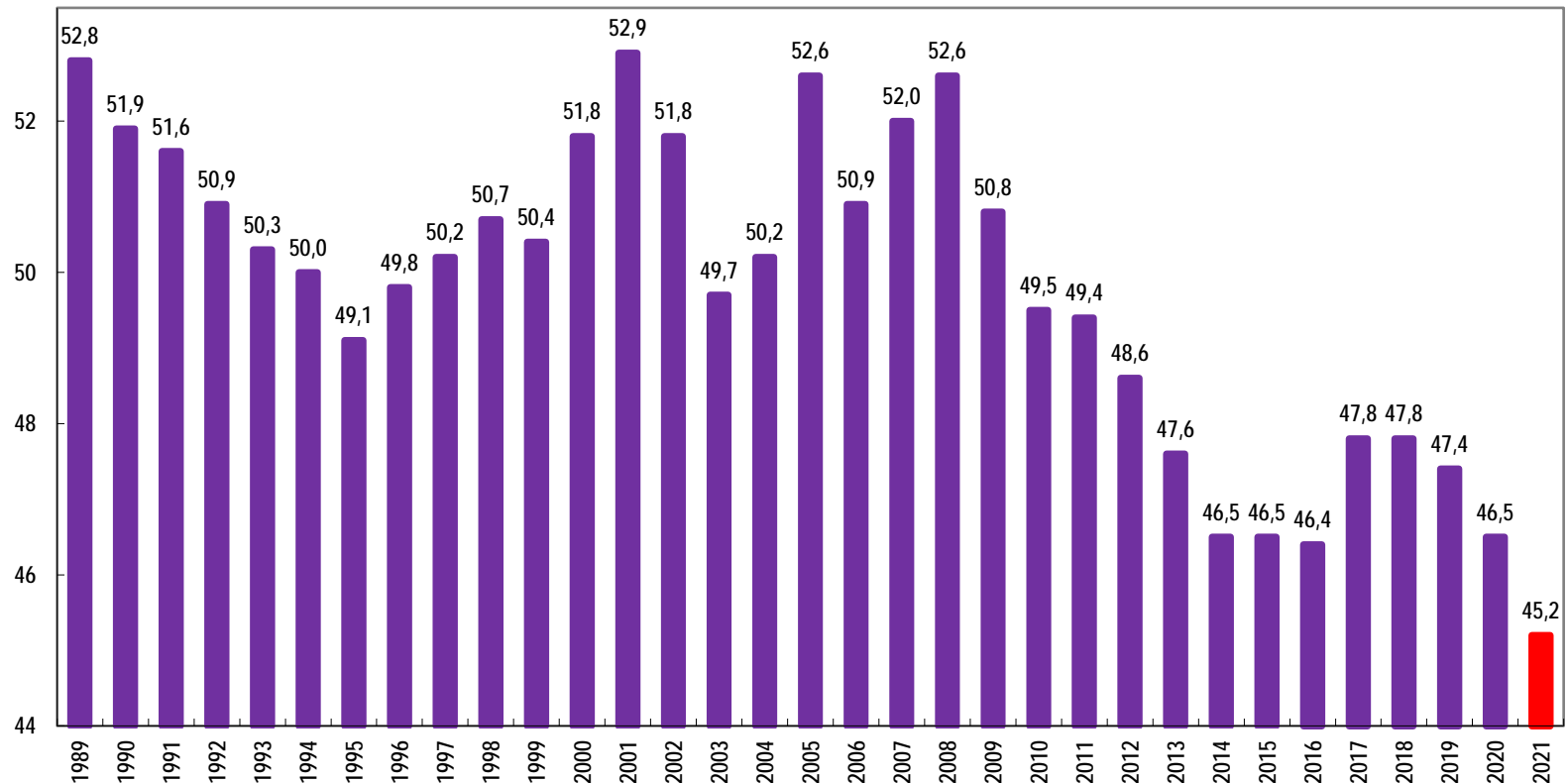
Dans ces conditions, les intentions mesurées en novembre 2021 de souscrire de nouveaux crédits pour les 6 premiers mois de 2022 rebondissaient : 4,8 % ayant l'intention d'en souscrire un crédit immobilier au cours du 1er semestre de 2022 et 3,9 % des crédits à la consommation.

En 2021, la part des ménages détenant des crédits baisse encore.

Le taux de détention des crédits avait commencé à reculer en 2019, en dépit de conditions de crédit exceptionnelles. Dans le contexte de la crise sanitaire qui s'est déclenchée en 2020, la baisse du taux de détention s'est amplifiée. Et elle s'est poursuivie en 2021.

Cette baisse est imputable à un nouveau repli du taux de détention des crédits à la consommation. En outre, après trois années de stabilisation à haut niveau, le taux de détention des crédits immobiliers a reculé.

La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

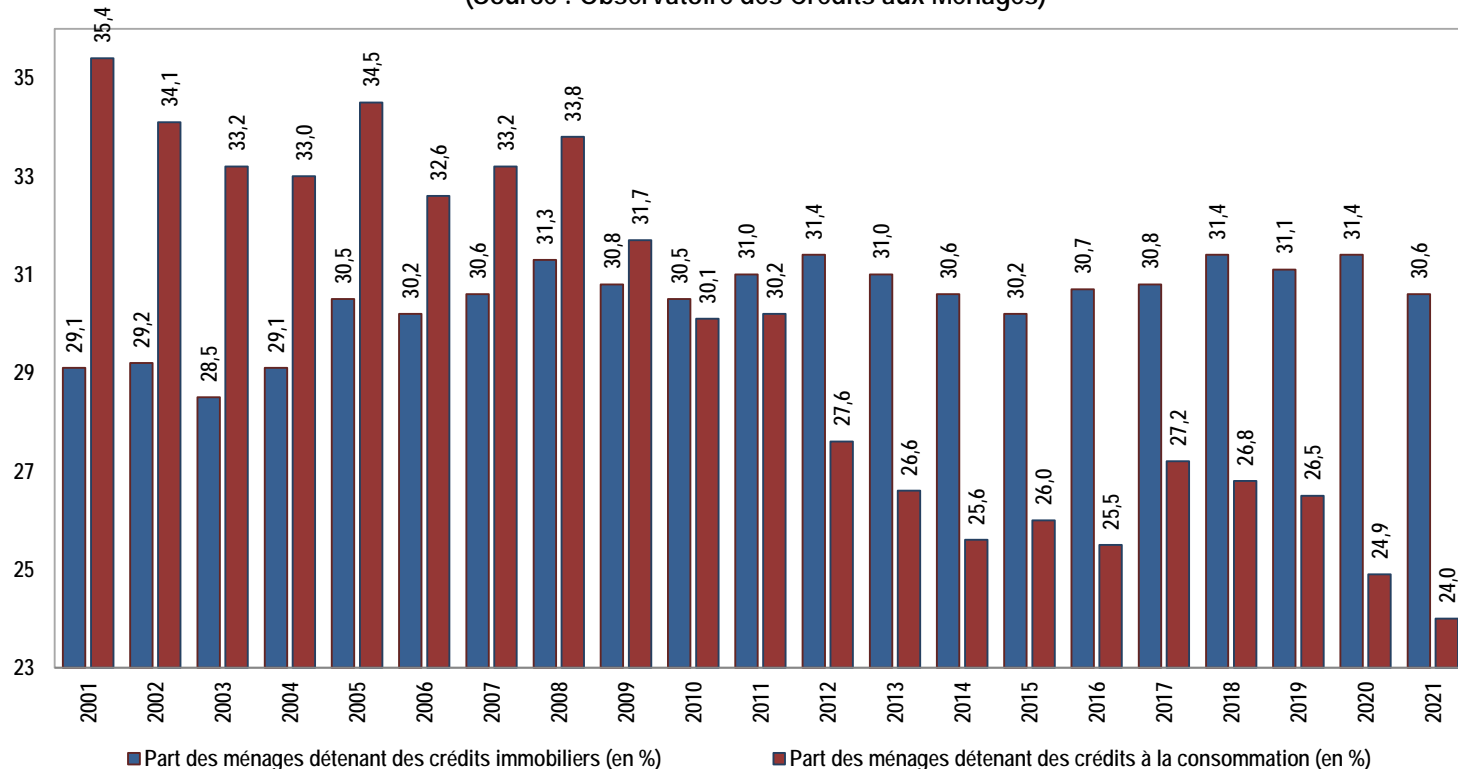


Le taux de détention des crédits à la consommation recule pour la 4^{ème} année consécutive. Il s'établit à 24,0 %, son plus bas niveau depuis 30 ans.

Le taux de détention des crédits immobiliers se replie (30,6 %). La part des ménages accédant à la propriété se stabilise à 24,1 %, un de ses plus hauts niveaux depuis 20 ans.

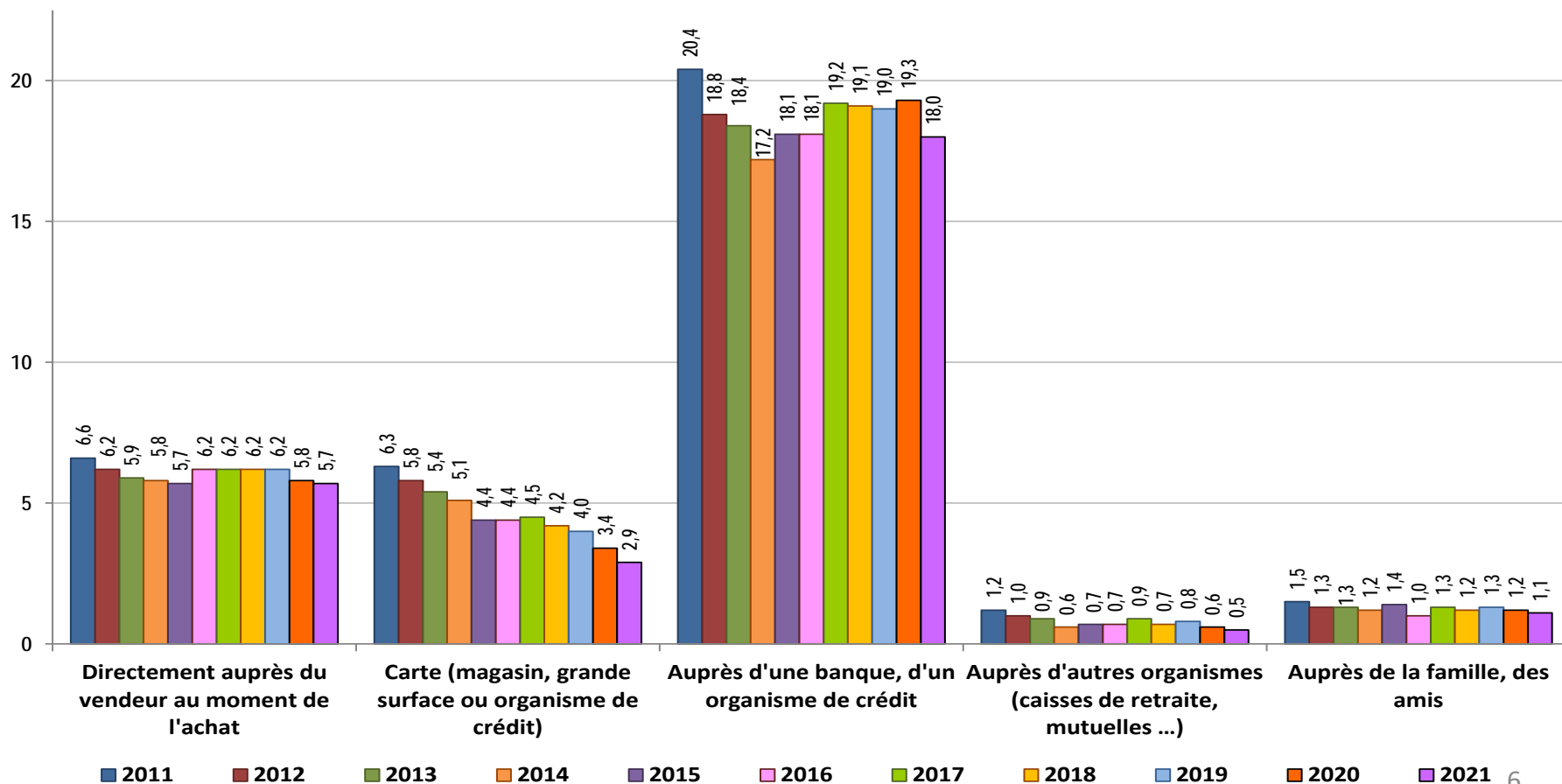
Si le taux de détention des crédits destinés à l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) se maintient à un niveau jamais observé (6,0 %), la détention des crédits pour financer des travaux recule encore : 4,6 %, au plus bas depuis la création de l'Observatoire.

La part des ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



La part des ménages détenant des crédits à la consommation baisse encore. Après un recul rapide du nombre de ménages ayant contacté de nouveaux crédits en 2020 (- 16,0 %), la reprise observée en 2021 (+ 20,8 %) n'a pas permis d'enrayer la tendance baissière déjà à l'œuvre. En 2021, la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit diminue, en dépit du rebond de la production constatée par ce réseau de distribution.

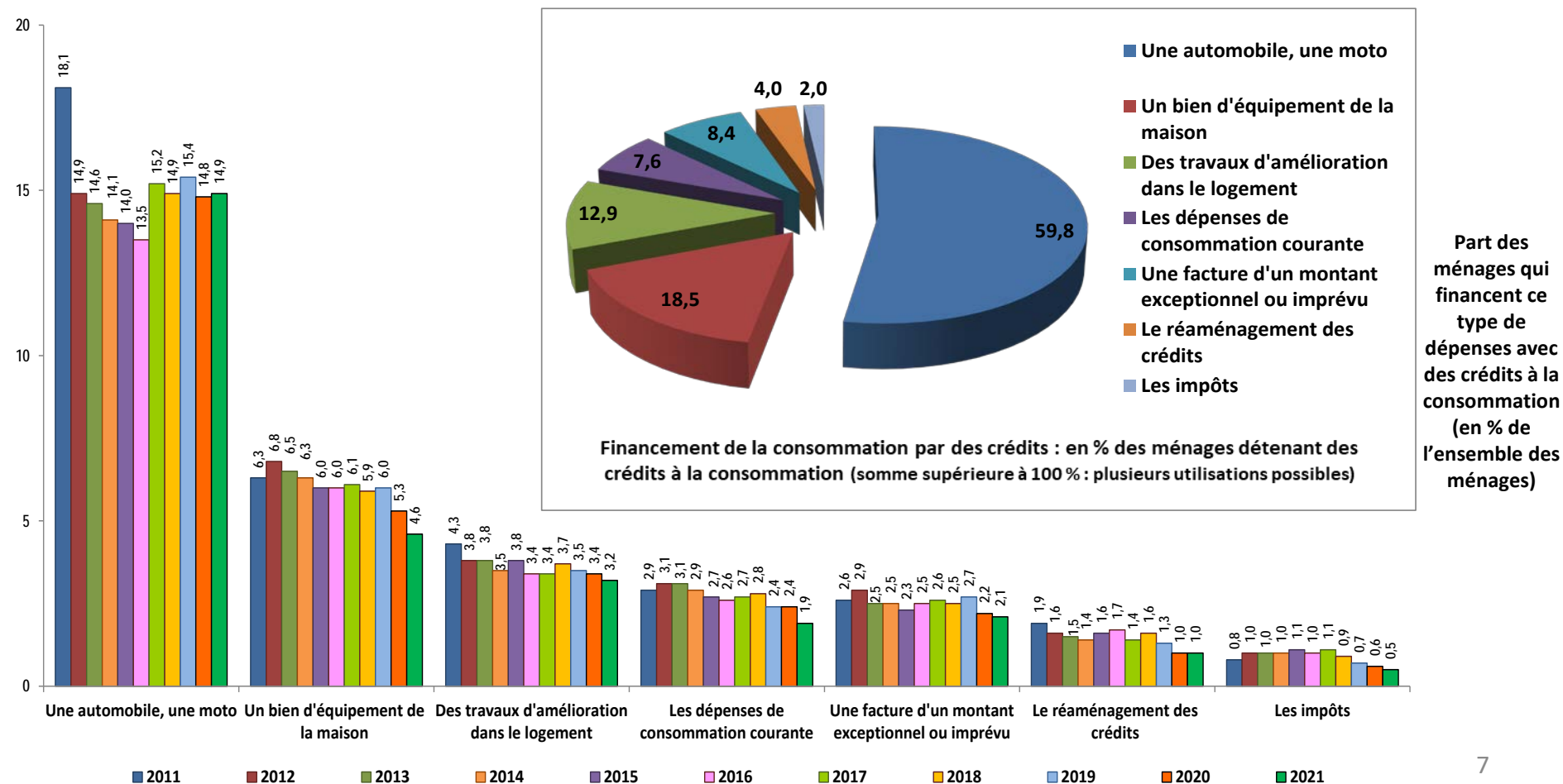
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation tient aussi à une nouvelle baisse de l'usage des cartes (magasin, grande surface, ...). Et depuis deux ans, au recul des crédits obtenus directement auprès du vendeur.



Les crédits à la consommation permettent de réaliser des projets d'équipement.

En 2021, on constate un renforcement de la part des crédits à la consommation utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Depuis la fin des années 2000, les ménages font preuve de plus de prudence. Ils ont en outre été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante). Ces tendances comportementales se sont renforcées avec le déclenchement de la crise sanitaire.



Sans se dégrader fortement et retomber aux niveaux de la 1^{ère} moitié des années 2010, l'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'est détériorée en 2021.

14,1 % considèrent qu'elle s'est améliorée (15,5 % en 2020 et 12,6 % en 2018)

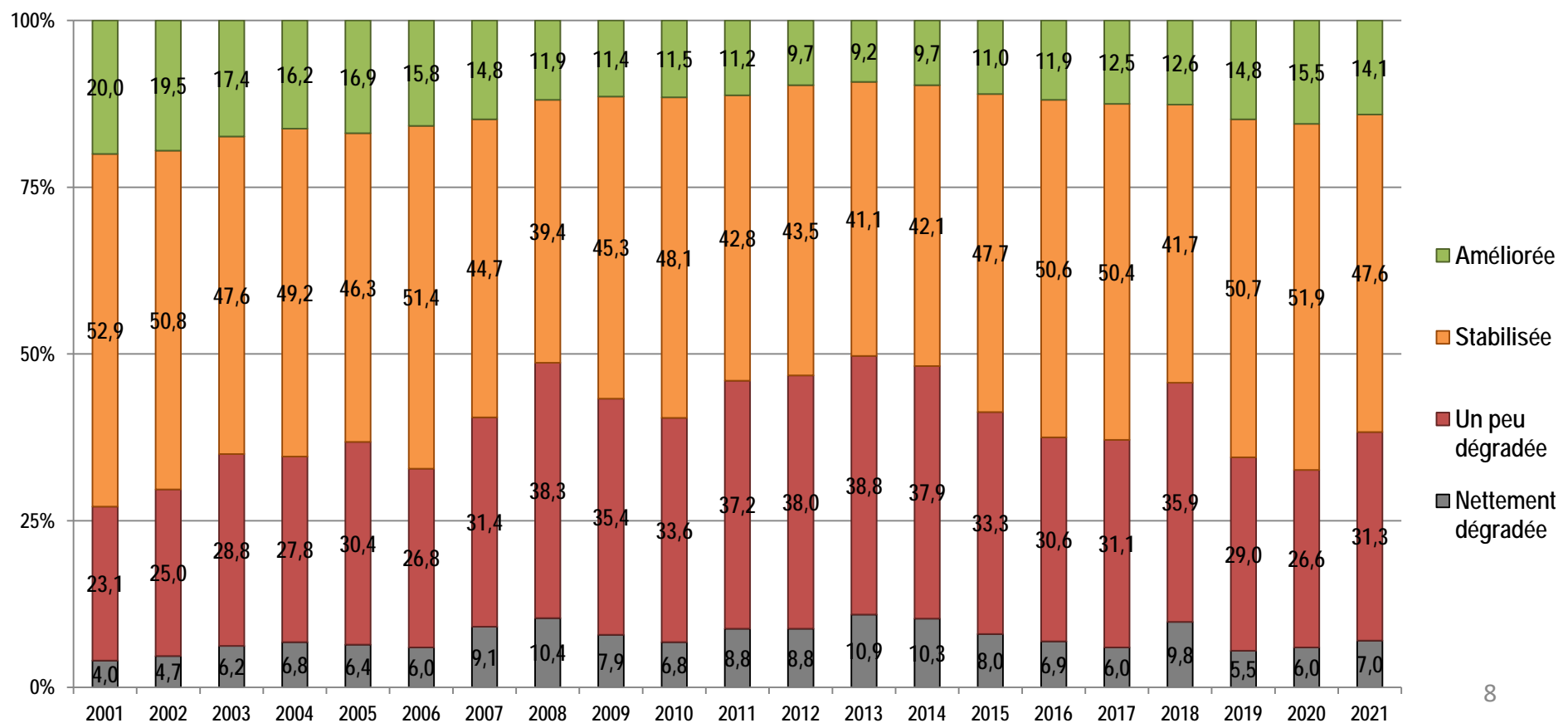
47,6 % qu'elle s'est stabilisée (51,9 % en 2020 et 41,7 % en 2018)

31,3 % qu'elle s'est un peu dégradée (26,6 % en 2020 et 35,9 % en 2018)

7,0 % qu'elle s'est nettement dégradée (6,0 % en 2020 et 9,8 % en 2018)

Cette situation reste cependant meilleure que celle qui se constate en longue période.

Cela s'observe aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit. Ainsi, pour la plupart des ménages, le pouvoir d'achat se serait dégradé dans le contexte d'une reprise de l'inflation.



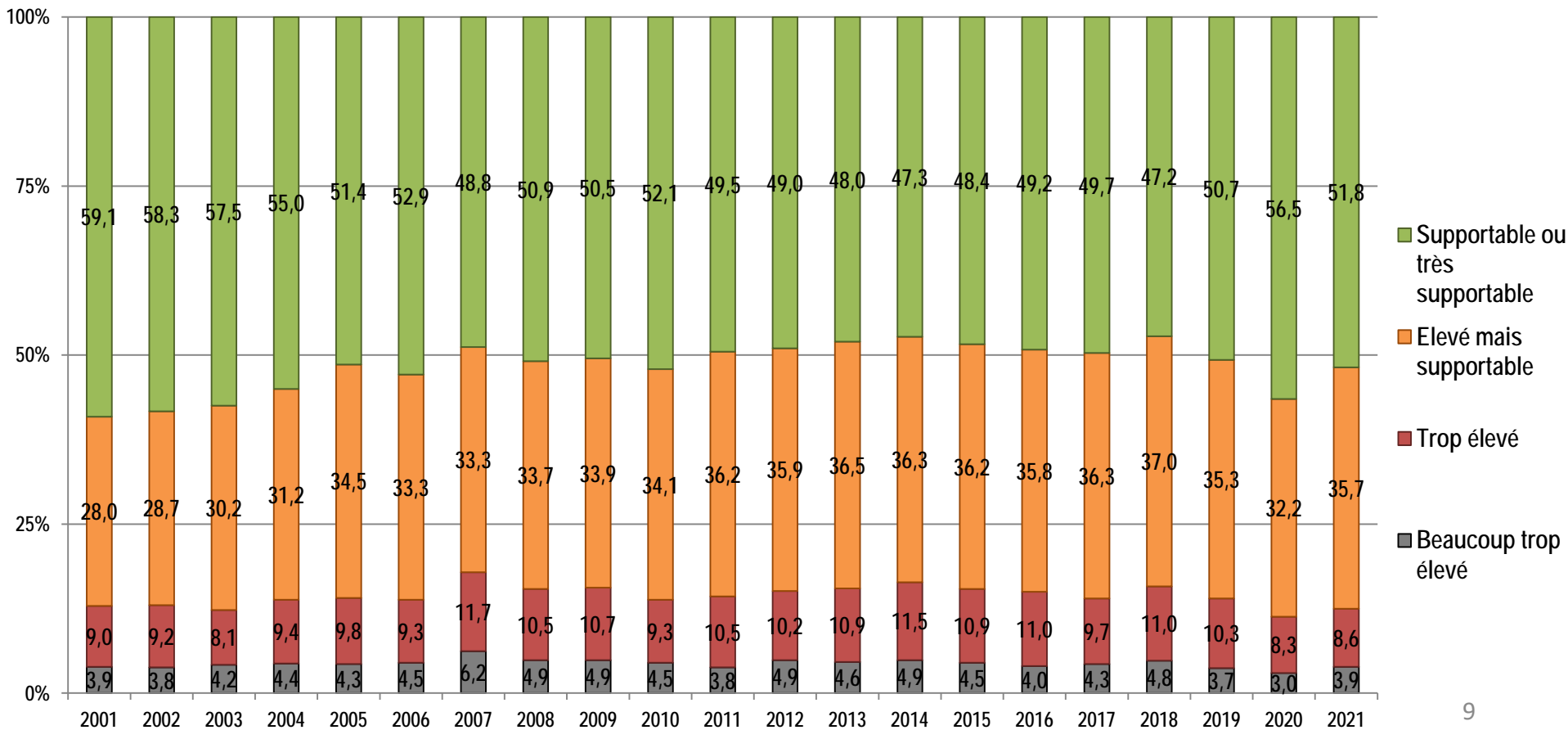
En 2021, le sentiment d'une lente dégradation des situations budgétaire et financière a pesé sur l'appréciation portée sur le poids des charges de remboursement.

51,8 % le considèrent comme supportable ou très supportable (56,5 % en 2020 et 47,2 % en 2018)

35,7 % élevé mais supportable (32,2 % en 2020 et 37,0 % en 2018)

12,5 % trop élevé (11,3 % en 2020 et 15,8 % en 2018)

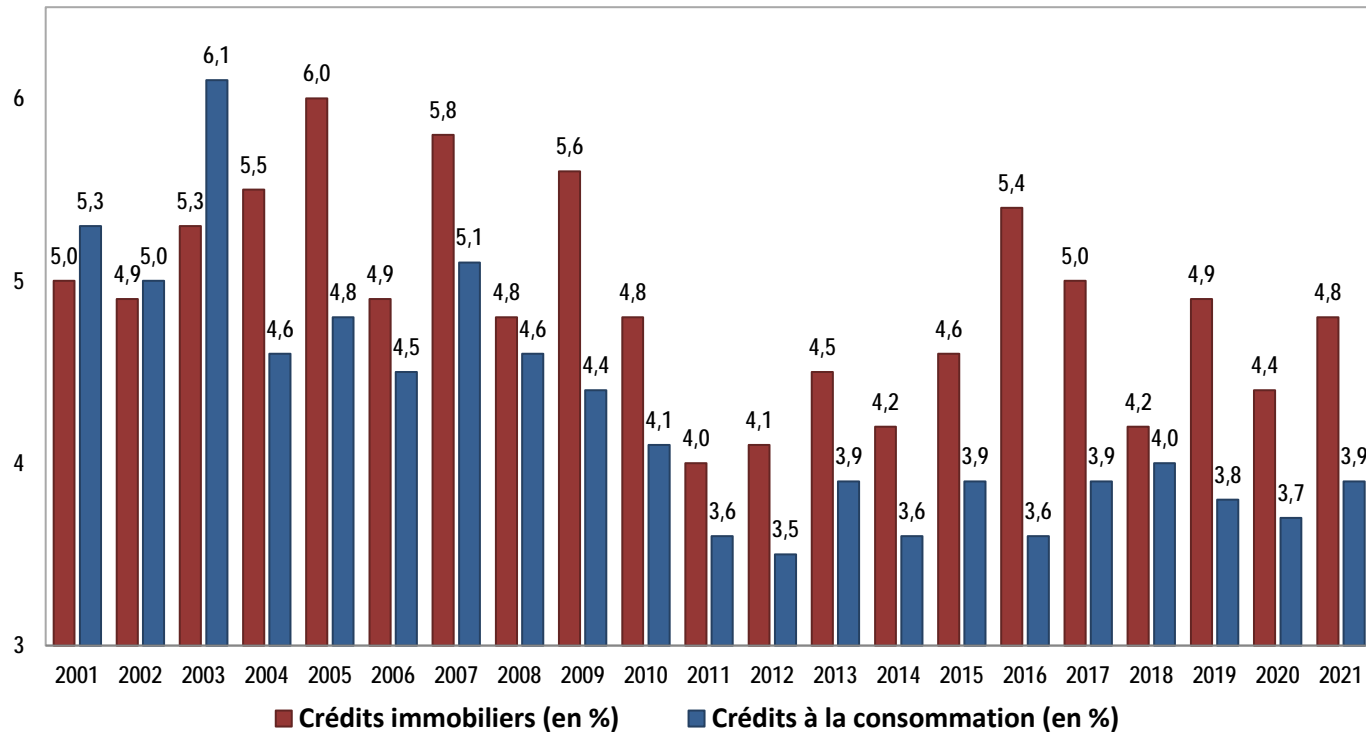
En 2021, le sentiment partagé par 87,5 % des ménages est celui de charges de remboursement supportables : cette proportion se situe nettement au-dessus de sa moyenne de longue période (85,6 %). Et la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées (12,5 % en 2021) a rarement été aussi faible depuis la fin des années 80.



Les intentions de souscription de nouveaux crédits rebondissaient en novembre 2021.

Les intentions concernant les crédits immobiliers se redressaient pour 2022 dans la photo de novembre 2021, après l'essoufflement annoncé pour les 1ers mois de 2021. Celles concernant les crédits à la consommation se ressaisissaient pour s'établir sur les niveaux les plus élevés constatés depuis le début des années 2010.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



En dépit de la détérioration des appréciations sur leurs situations budgétaire et financière, les intentions de souscription de crédits immobiliers mesurées en novembre 2021 progressaient, à 4,8 % des ménages. Et les intentions concernant les crédits à la consommation remontaient à 3,9 % des ménages : ceux-ci recourent largement à ces crédits pour réaliser leurs projets de consommation durable.

En conclusion.

Dès la fin de 2020, les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation pour le 1^{er} semestre 2021 s'étaient dégradées : mais comme les appréciations portées par les ménages sur leur situation budgétaire et financière étaient restées excellentes, l'activité des marchés des crédits s'est établie à haut niveau. Pourtant, après avoir déjà rapidement baissé en 2020, le taux de détention des crédits à la consommation a encore reculé en 2021, pour s'établir à 24,0 % (contre 26,5 % en 2019) : après une année 2020 marquée par un fort recul du nombre de ménages ayant souscrit de nouveaux crédits à la consommation, le rebond observé en 2021 n'a pas permis au taux de détention de se redresser. De plus, la stabilisation du taux de détention des crédits immobiliers détenus par des ménages en cours d'accession à la propriété (24,1 % des ménages, contre 24,2 % en 2020) a été insuffisante face à la nouvelle baisse de la détention de crédits immobiliers pour financer des travaux dans les logements. Ainsi, en 2021 le taux global de détention des crédits a encore reculé à 45,2 %, le plus bas niveau observé depuis la fin des années 80.

En outre, les incertitudes nées de la crise sanitaire et la montée d'un sentiment de dégradation de leur pouvoir d'achat ont détérioré l'optimisme dont les ménages avaient fait preuve en 2020 à propos de leur situation budgétaire et financière.

Cependant, et même si elle s'est un peu dégradée en 2021, l'appréciation des ménages sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits reste excellente dans la photo faite fin 2021 : 87,5 % de ceux qui détenaient des crédits à la fin de 2021 estimaient que le poids de ces charges était dans l'ensemble supportable, soit une des proportions les plus élevées de ces 20 dernières années.

Les événements de 2022 auront sans doute des impacts sur ces éléments d'analyse que la prochaine vague de l'OCM fin 2022 pourra mesurer